

[Traduction]

COMPTES PUBLICS

M. A. D. Hales (Wellington-Sud) présente le 6^e rapport du comité permanent des comptes publics.

[Remarque: *Le texte du rapport précité figure aux Procès-Verbaux d'aujourd'hui.*]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

AUTORISATION CONFÉRÉE AU COMITÉ PERMANENT D'ÉTUДИER LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

L'ordre du jour appelle: avis de motions émanant du gouvernement:

20 octobre—Le secrétaire d'État présente la motion suivante:

Que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé à étudier la loi électorale du Canada et à soumettre à la Chambre des propositions qu'il estime opportunes.

M. l'Orateur: En conformité du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement, le présent avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres à la prochaine séance de la Chambre.

[Français]

ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ DES DÉPENSES D'ÉLECTION

L'ordre du jour appelle: avis de motions émanant du gouvernement:

20 octobre—Le secrétaire d'État:

Que le rapport du comité des dépenses d'élection, déposé le 11 octobre dernier, soit renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement, le présent avis de motion est transformé en ordre inscrit au nom du gouvernement et sera étudié sous le régime desdits ordres à la prochaine séance de la Chambre.

[Traduction]

RADIODIFFUSION

RENVOI DU LIVRE BLANC AU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: avis de motions émanant du gouvernement:

20 octobre—Le secrétaire d'État présente la motion suivante:

Que le Livre blanc sur la radiodiffusion (1966), déposé le 4 juillet dernier, soit renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

M. l'Orateur: En conformité du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement, le présent avis de motion émanant du gouvernement

est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres, à la prochaine séance de la Chambre.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

L'HÔPITAL REINE-MARIE POUR LES ANCIENS COMBATTANTS À MONTRÉAL—LA SECTION DES PARAPLÉGIQUES

Question n° 1862—**L'hon. M. Lambert:**

1. Le ministre des Affaires des anciens combattants a-t-il décidé de fermer la section des paraplégiques à l'Hôpital des anciens combattants du chemin Reine-Marie à Montréal?

2. Dans l'affirmative, quand cette décision a-t-elle été prise et quelles sont les dates d'entrée en vigueur de cette fermeture?

3. Quelles sont les raisons de cette décision?

L'hon. Roger J. Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Oui.

2. Il y a deux ans environ, on a informé pour la première fois les autorités de Montréal de l'Association canadienne des paraplégiques de la possibilité que le ministère des Affaires des anciens combattants mette fin aux services spécialisés fournis aux paraplégiques, à l'hôpital Reine-Marie pour anciens combattants. Notre ministère a confirmé cette décision au printemps de la présente année et il a fixé la date de fermeture de ce service au 28 février 1967.

3. D'ordinaire, des 25 lits dont dispose ce service, un ou deux seulement sont occupés par des anciens combattants. Les autres lits sont utilisés par des paraplégiques civils, que l'Association canadienne des paraplégiques envoie à l'hôpital Reine-Marie pour anciens combattants. Puisqu'il faut fermer une certaine partie de l'hôpital en vue d'effectuer des rénovations urgentes, on a décidé de fermer la partie occupée par les malades civils. Le sous-ministre de la Santé de la province de Québec a été avisé de cette situation et il s'occupe présentement d'organiser le soin des paraplégiques civils dans d'autres établissements.

*LONDON (ONT.)—L'ÉGOUTTEMENT DU LOTISSEMENT DESTINÉ AUX ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 1942—**M. Irvine:**

1. Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il reçu des protestations du conseil de ville de London au sujet de l'égouttement du lotissement du Service des terres destinées aux anciens combattants (Wilton Grove), qui est situé dans une zone maintenant annexée à la ville de London?